

NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1511
31 décembre 1981
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-huitième session
Point 19 de l'ordre du jour provisoire

ETAT DES PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Rapport du Secrétaire général

1. A sa trente-septième session, la Commission des droits de l'homme était saisie d'une note du Secrétaire général (E/CN.4/1444) sur l'état du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif se rapportant à ce dernier.
2. Dans sa résolution 16 (XXXVII) du 10 mars 1981, la Commission a réaffirmé l'importance des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme en tant qu'éléments majeurs des efforts déployés sur le plan international pour promouvoir le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales; elle a de nouveau invité tous les Etats qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à envisager la possibilité d'adhérer au Protocole facultatif, s'y rapportant; elle a invité les Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques à envisager de faire la déclaration prévue à l'article 41 de ce Pacte; et elle a prié le Secrétaire général de présenter à la Commission des droits de l'homme, à sa trente-huitième session, un rapport sur l'état des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et du Protocole facultatif, et de faire figurer dans ce rapport des renseignements concernant les travaux du Conseil économique et social et de son groupe de travail sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le présent rapport a été établi comme suite à cette demande.
3. Depuis que la Commission a adopté sa résolution 16 (XXXVII), la République centrafricaine, la République démocratique populaire de Corée, le Mexique et Saint-Vincent-et-Grenadines ont ratifié les deux Pactes ou y ont adhéré, et le Honduras a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; ainsi, le 31 décembre 1981, 71 Etats étaient, par ratification ou par adhésion, parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et 69 au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. On trouvera aux annexes I et II la liste des Etats qui ont signé ou ratifié les pactes ou qui y ont adhéré, ainsi que la date des signatures, ratifications ou adhésions.

L'annexe II énumère aussi les 14 Etats qui, jusqu'ici, ont fait la déclaration visée à l'article 41 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, aux termes de laquelle ils reconnaissent la compétence du Comité des droits de l'homme pour recevoir et examiner des communications dans lesquelles un Etat partie prétend qu'un autre Etat partie ne s'acquitte pas de ses obligations au titre du Pacte. Les dispositions de l'article 41 sont entrées en vigueur le 28 mars 1979, comme prévu au paragraphe 2 dudit article.

4. En outre, la République centrafricaine et Saint-Vincent-et Grenadines ont adhéré au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. A la date du 31 décembre 1981, 27 Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques étaient aussi devenus parties au Protocole. On trouvera à l'annexe III la liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Protocole facultatif ou qui y ont adhéré, ainsi que la date des signatures, ratifications ou adhésions.

5. En ce qui concerne l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application de ce Pacte, créé en vertu de la décision 1978/10 du Conseil économique et social en date du 3 mai 1978, a tenu sa troisième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 14 avril au 1er mai 1981. Il a examiné les rapports présentés par les Etats parties dans le cadre des première et deuxième étapes du programme établi par le Conseil dans sa résolution 1988 (LX) à propos des droits visés respectivement aux articles 6 à 9 et 10 à 12 du Pacte. Il a également examiné la question de la révision de sa composition, de son organisation et de ses arrangements administratifs futurs conformément à la résolution 1980/24 et la décision 1981/102 du Conseil et présenté un rapport au Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1981 (E/1981/64 et Add.1).

6. Dans sa décision 1981/158, le Conseil économique et social a pris note du rapport du Groupe de travail de session; il a approuvé les recommandations du Groupe concernant sa composition, son organisation et ses arrangements administratifs; et il a décidé d'incorporer ces recommandations aux méthodes de travail du Groupe de travail de session, telles qu'elles sont énoncées dans la résolution 1979/43 du 11 mai 1979. Par sa décision 1981/159, le Conseil a décidé de demander aux Etats parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui n'ont pas encore soumis les rapports qu'ils doivent présenter conformément à l'article 16 du Pacte et à la résolution 1988 (LX), de le faire dès que possible; et, par sa résolution 1981/162, il a décidé de revoir à nouveau, à sa première session ordinaire de 1982, la composition, l'organisation et les arrangements administratifs du Groupe de travail de session.

7. Dans sa résolution 36/58 du 25 novembre 1981, l'Assemblée générale a pris acte de la décision 1981/162 du Conseil économique et social en date du 8 mai 1981 concernant le réexamen de la composition et de l'organisation et des arrangements administratifs du Groupe de travail de session chargé d'étudier l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et déclaré qu'elle attendait avec intérêt les nouveaux résultats auxquels aboutira en la matière la première session ordinaire de 1982 du Conseil économique et social.

8. En ce qui concerne l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Comité des droits de l'homme a tenu sa onzième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 20 au 31 octobre 1980, sa douzième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 23 mars au 10 avril 1981 et sa treizième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 13 au 31 juillet 1981. Conformément à l'article 45 du Pacte et à l'article 6 du Protocole facultatif, le Comité a, par

l'intermédiaire du Conseil économique et social, présenté à l'Assemblée générale réunie pour sa trente-sixième session 1/, son cinquième rapport annuel traitant des activités du Comité à ses onzième, douzième et treizième sessions.

9. Le Comité a, sur l'invitation de la République fédérale d'Allemagne, tenu sa quatorzième session à Bonn, du 12 au 20 octobre 1981. Le Comité ayant décidé, à sa cinquième session, d'adopter ses rapports annuels à la fin de ses sessions d'été pour qu'ils puissent être, comme il convient, transmis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, conformément aux dispositions de l'article 45 du Pacte, les travaux de la quatorzième session du Comité seront exposés dans le prochain rapport annuel.

10. Dans sa résolution 36/58 du 25 novembre 1981, l'Assemblée générale, reconnaissant le rôle important que joue le Comité des droits de l'homme pour l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif s'y rapportant, a exprimé sa gratitude aux Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui ont coopéré avec le Comité des droits de l'homme en présentant un rapport conformément à l'article 40 du Pacte; elle a prié les Etats parties qui ne l'avaient pas encore fait de présenter leur rapport au Comité dans les meilleurs délais; elle a pris note des décisions du Comité des droits de l'homme concernant la fréquence, la forme et la teneur des rapports que les Etats parties au Pacte présentent en vertu de l'alinéa b) du paragraphe premier de l'article 40, ainsi que du fait que le Comité a formulé des observations générales relevant du paragraphe 4 de l'article 40 du Pacte; elle a invité de nouveau tous les Etats qui ne l'avaient pas encore fait à adhérer aux deux Pactes relatifs aux droits de l'homme et au Protocole facultatif; elle a prié le Secrétaire général de continuer à tenir le Comité des droits de l'homme informé des activités de la Commission des droits de l'homme, de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités et du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, ainsi que de transmettre les rapports annuels du Comité des droits de l'homme à ces organes; elle s'est félicitée des mesures prises par le Secrétaire général pour améliorer la publicité concernant les travaux du Comité des droits de l'homme; et l'a prié d'étudier les mesures les plus appropriées pour la publication des documents du Comité et de présenter un rapport sur cette question à l'Assemblée générale à sa trente-septième session. Conformément à la résolution 36/58 de l'Assemblée, le cinquième rapport annuel du Comité (A/36/40) sera communiqué à la Commission à sa trente-huitième session.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 40 (A/36/40).

ANNEXE I

Liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Pacte international
relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ou y ont
adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratifi- cation ou d'adhésion</u>
Algérie	10 décembre 1968	
Allemagne, République fédérale d'	9 octobre 1968	17 décembre 1973
Argentine	19 février 1968	
Australie	18 décembre 1972	10 décembre 1975
Autriche	10 décembre 1973	10 septembre 1978
Barbade		5 janvier 1973 a/
Belgique	10 décembre 1968	
Bulgarie	8 octobre 1968	21 septembre 1970
Canada		19 mai 1976 a/
Chili	16 septembre 1969	10 février 1972
Chypre	9 janvier 1967	2 avril 1969
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
Egypte	4 août 1967	
El Salvador	21 septembre 1967	30 novembre 1979
Equateur	29 septembre 1967	6 mars 1969
Espagne	28 septembre 1976	27 avril 1977
Etats-Unis d'Amérique	5 octobre 1977	
Finlande	11 octobre 1967	19 août 1975
France		4 novembre 1980 a/
Gambie		29 décembre 1978 a/
Guinée	28 février 1967	24 janvier 1978
Guyane	22 août 1968	15 février 1977
Honduras	19 décembre 1966	17 février 1981
Hongrie	25 mars 1969	17 janvier 1974
Inde		10 avril 1979 a/
Iran	4 avril 1968	24 juin 1975
Iraq	18 février 1969	25 janvier 1971

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Irlande	1er octobre 1973	
Islande	30 décembre 1968	22 août 1979
Israël	19 décembre 1966	
Italie	18 janvier 1967	15 septembre 1978
Jamahiriya arabe libyenne		15 mai 1970 a/
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Japon	30 mai 1978	21 juin 1979
Jordanie	30 juin 1972	28 mai 1975
Kampuchea démocratique	17 octobre 1980	
Kenya		1er mai 1972 a/
Liban		3 novembre 1972 a/
Libéria	18 avril 1967	
Luxembourg	26 novembre 1974	
Madagascar	14 avril 1970	22 septembre 1971
Mali		16 juillet 1974 a/
Malte	22 octobre 1968	
Maroc	19 janvier 1977	3 mai 1979
Maurice		12 décembre 1973 a/
Mexique		23 mars 1981 a/
Mongolie	5 juin 1968	18 novembre 1974
Nicaragua		12 mars 1980 a/
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Nouvelle-Zélande	12 novembre 1968	28 décembre 1978
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas	25 juin 1969	11 décembre 1978
Pérou	11 août 1977	28 avril 1978
Philippines	19 décembre 1966	7 juin 1974
Pologne	2 mars 1967	18 mars 1977
Portugal	7 octobre 1976	31 juillet 1978
République arabe syrienne		21 avril 1969 a/
République centrafricaine		8 mai 1981 a/
République démocratique allemande	27 mars 1973	8 novembre 1973
République dominicaine		4 janvier 1978 a/

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratifi- cation ou d'adhésion</u>
République populaire démocratique de Corée		14 septembre 1981
République socialiste soviétique de Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre 1973
République socialiste soviétique d'Ukraine	20 mars 1968	12 novembre 1973
République-Unie de Tanzanie		11 juin 1976 a/
Roumanie	27 juin 1968	9 décembre 1974
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	16 septembre 1968	20 mai 1976
Rwanda		16 avril 1975 a/
Saint-Vincent-et-Grenadines		9 novembre 1981 a/
Sénégal	6 juillet 1970	13 février 1978
Sri Lanka		11 juin 1980 a/
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Suriname		28 décembre 1976 a/
Tchécoslovaquie	7 octobre 1968	23 décembre 1975
Trinité-et-Tobago		8 décembre 1978 a/
Tunisie	30 avril 1968	18 mars 1969
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	24 juin 1969	10 mai 1978
Yougoslavie	8 août 1967	2 juin 1971
Zaïre		1er novembre 1976 a/

ANNEXE II

Liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Pacte international
relatif aux droits civils et politiques ou y ont adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de rati- fication ou d'adhésion</u>
Algérie	10 décembre 1968	
Allemagne, République fédérale d ^{b/}	9 octobre 1968	17 décembre 1973
Argentine	19 février 1968	
Australie	18 décembre 1972	13 août 1980
Autriche ^{b/}	10 décembre 1973	10 septembre 1978
Barbade		5 janvier 1973 ^{a/}
Belgique	10 décembre 1968	
Bulgarie	8 octobre 1968	21 septembre 1970
Canada ^{b/}		19 mai 1976 ^{a/}
Chili	16 septembre 1969	10 février 1972
Chypre	19 décembre 1966	2 avril 1969
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark ^{b/}	20 mars 1968	6 janvier 1972
Egypte	4 août 1967	
El Salvador	21 septembre 1967	30 novembre 1979
Equateur	4 avril 1968	6 mars 1969
Espagne	28 septembre 1976	27 avril 1977
Etats-Unis d'Amérique	5 octobre 1977	
Finlande ^{b/}	11 octobre 1967	19 août 1975
France		4 novembre 1980 ^{a/}
Gambie		22 mars 1979 ^{a/}
Guinée	28 février 1967	24 janvier 1978
Guyane	22 août 1968	15 février 1977
Honduras	19 décembre 1966	
Hongrie	25 mars 1969	17 janvier 1974
Inde		10 avril 1979 ^{a/}
Iran	4 avril 1968	24 juin 1975
Iraq	18 février 1969	25 janvier 1971
Irlande	1er octobre 1973	
Islande ^{b/}	30 décembre 1968	22 août 1979
Israël	19 décembre 1966	
Italie ^{b/}	18 janvier 1967	15 septembre 1978
Jamahiriya arabe libyenne		15 mai 1970 ^{a/}

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Japon	30 mai 1978	21 juin 1979
Jordanie	30 juin 1972	28 mai 1975
Kampuchea démocratique	17 octobre 1980	
Kenya		1er mai 1972 ^{a/}
Liban		3 novembre 1972 ^{a/}
Libéria	18 avril 1967	
Luxembourg	26 novembre 1974	
Madagascar	17 septembre 1969	21 juin 1971
Mali		16 juillet 1974 ^{a/}
Maroc	19 janvier 1977	3 mai 1979
Maurice		12 décembre 1973 ^{a/}
Mexique		23 mars 1981 ^{a/}
Mongolie	5 juin 1968	18 novembre 1974
Nicaragua		12 mars 1980 ^{a/}
Norvège ^{b/}	20 mars 1968	13 septembre 1972
Nouvelle-Zélande ^{b/}	12 novembre 1968	28 décembre 1978
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas ^{b/}	25 juin 1969	11 décembre 1978
Pérou	11 août 1977	28 avril 1978
Philippines	19 décembre 1966	
Pologne	2 mars 1967	18 mars 1977
Portugal	7 octobre 1976	15 juin 1978
République arabe syrienne		21 avril 1969 ^{a/}
République centrafricaine		8 mai 1981 ^{a/}
République démocratique allemande	27 mars 1973	8 novembre 1973
République dominicaine		4 janvier 1978 ^{a/}
République populaire démocratique de Corée		14 septembre 1981
République socialiste soviétique de Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre 1973
République socialiste soviétique d'Ukraine	20 mars 1968	12 novembre 1973
République-Unie de Tanzanie		11 juin 1976 ^{a/}
Roumanie	27 juin 1968	9 décembre 1974
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^{b/}	16 septembre 1968	20 mai 1976
Rwanda		16 avril 1975 ^{a/}

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de ratification ou d'adhésion</u>
Saint-Vincent-et-Grenadines		9 novembre 1981 ^{e/}
Sénégal	6 juillet 1970	13 février 1978
Sri Lanka ^{b/}		11 juin 1980 ^{a/}
Suède ^{b/}	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Suriname		28 décembre 1976 ^{a/}
Tchécoslovaquie	7 octobre 1968	23 décembre 1975
Trinité-et-Tobago		21 décembre 1978 ^{a/}
Tunisie	30 avril 1968	18 mars 1969
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	24 juin 1969	10 mai 1978
Yougoslavie	8 août 1967	2 juin 1971
Zaïre		1er novembre 1976 ^{a/}

^{a/} Adhésion.

^{b/} A fait la déclaration visée à l'article 41 du Pacte.

ANNEXE III

Liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Protocole facultatif
se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils
et politiques ou y ont adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de réception de l'instrument de rati- fication ou d'adhésion</u>
Autriche	10 décembre 1973	
Barbade		5 janvier 1973 ^{a/}
Canada		19 mai 1976 ^{a/}
Chypre	19 décembre 1966	
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
El Salvador	21 septembre 1967	
Equateur	4 avril 1968	6 mars 1969
Finlande	11 décembre 1967	19 août 1975
Guinée	19 mars 1975	
Honduras	19 décembre 1966	
Islande		22 août 1979 ^{a/}
Italie	30 avril 1976	15 septembre 1978
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Madagascar	17 septembre 1969	21 juin 1971
Maurice		12 décembre 1973 ^{a/}
Nicaragua		12 mars 1980 ^{a/}
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas	25 juin 1969	11 décembre 1978
Pérou	11 août 1977	3 octobre 1980
Philippines	19 décembre 1966	
Portugal	1er août 1978	
République centrafricaine		8 mai 1981 ^{a/}
République dominicaine		4 janvier 1978 ^{a/}
Saint-Vincent-et-Grenadines		9 novembre 1981 ^{a/}
Sénégal	6 juillet 1970	13 février 1978
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Suriname		28 décembre 1976 ^{a/}
Trinité-et-Tobago		14 novembre 1980 ^{a/}
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	15 novembre 1976	10 mai 1978
Zaïre		1er novembre 1976 ^{a/}